

Direction générale

Publication de la version 2 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides

Vincennes le 06 novembre 2023

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser un exemplaire du nouveau guide national d'évaluation des fonctions des zones humides. Ce guide a récemment été mis à jour par les services de l'OFB avec l'appui de nos partenaires, sur la base d'une première version publiée en 2016.

Cette actualisation s'inscrit dans le cadre de l'action 5 « Garantir une application homogène et efficace entre les territoires de la réglementation sur les zones humides en apportant des outils opérationnels » du 4^{ème} plan national milieux humides 2022-2026.

Suite au bilan de la mise en œuvre de la version 1 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides réalisé en 2020, les retours critiques et constructifs ont permis d'améliorer l'ergonomie de cette méthode, d'étendre son champ d'application aux zones humides du littoral marin et aux marais de métropole, mais aussi de l'enrichir de nouveaux indicateurs pour apprécier le soutien au débit d'étiage et l'atténuation du débit de crues. Elle repose également sur les dernières connaissances relatives aux trajectoires d'évolution des habitats, à la faisabilité des actions écologiques et au sujet des fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques.

Cette version actualisée du guide apporte donc de nouveaux éléments, notamment pour apprécier l'essentiel des principes de la compensation écologique en rapport avec les fonctions et les habitats des zones humides. Elle met en résonance de façon opérationnelle les éléments réglementaires, les connaissances en matière d'hydrologie, de biologie et de pédologie et en sciences humaines et sociales via son interface de dimensionnement. Cette interface permet donc la territorialisation nécessaire de l'application de la séquence ERC par les SDAGE, SAGE, etc.

Comme la première version, elle s'adresse à un public technique en charge de la réalisation, de l'instruction et de la rédaction d'avis techniques sur des dossiers d'autorisation environnementale ou de déclaration (IOTA, ICPE etc.) : bureaux d'études, services de l'Etat (DDT(M), DREAL, etc.), établissements publics de l'Etat (Cerema, OFB, ONF etc.), collectivités territoriales et leurs groupements.

Ce guide, son tableur et son extension QGIS sont disponibles sur le portail technique de l'OFB (<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/80>) et le centre de ressources milieux humides (<https://www.zones-humides.org/methode-nationale-d-evaluation-des-fonctions-des-zones-humides>). Il est à noter que des travaux sont actuellement en cours pour mettre à votre disposition en 2024, une interface web de saisie. Des exemplaires supplémentaires peuvent vous être transmis sur demande (zones-humides@ofb.gouv.fr) dans la limite des stocks disponibles.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à cet ouvrage, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Directeur général
de l'Office Français de la Biodiversité

Olivier Thibault

